perçue dans cette approche, comme le paramètre déterminant devant permettre le décollage économique dans ces pays. Son relent de racisme n'est plus à démontrer, il a été mis en exergue par de nombreux politologues, particulièrement par I. Gendzier, de *Boston University in Development Against Democracy: Manipulating Political Change.*

Ce modèle est devenu d'actualité ces dernières années malgré le fait que l'environnement national et international a subi de profonds changements et mutations. Les ouvrages de Francis Fukuyama, *La fin de l'histoire*, et de Samuel Huntington, *Le conflit des civilisations*, ont contribué à populariser la nouvelle version de ce modèle et à lui donner une justification idéologique auprès des milieux financiers internationaux et de la lumpen-intelligentsia des Etats sur-endettés. L'échec prévisible de l'expérience démocratique dans les pays musulmans vient à point pour donner un argument supplémentaire pour justifier idéologiquement la nécessité de l'instauration d'un nouvel ordre autoritaire particulièrement dans la région du MENA.

Les Etats asiatiques ont été perçus jusqu'à une date récente, comme les pays qui ont parfaitement réussi leur décollage économique. Ils ont néanmoins opté pour le développement économique au détriment de la participation politique. La crise financière de l'été 1998 a brutalement et définitivement remis en cause les fondements du modèle asiatique: taux élevé de la croissance économique au détriment du respect des droits de l'homme et du citoyen. Toutefois les puissances économiques et géopolitiques ne semblent pas avoir tiré tous les enseignements de cette profonde crise qui a rapidement ouvert *la boîte de pandore.*

L'équilibre précaire instauré entre les différents centres de pouvoir au prix de plus de 100 000 victimes du terrorisme, de 600 000 personnes déplacées et des dégâts matériels estimés à 20 milliards de dollars, risquerait à tout jamais d'être détruit en cas de bradage du patrimoine national, de l'instauration d'un autoritarisme de nécessité ou d'une autre forme de fuite en avant. La souveraineté de droit risquerait d'être réduite à quelques plages ensoleillées et au désert pour pratiquer la course des dromadaires. L'enjeu fondamental n'est pas donc la privatisation en soi, fut-elle partielle ou totale, mais plutôt la mise en oeuvre d'une stratégie de développement reposant sur une relation triangulaire entre le capital national, privé et international. C'est cette stratégie de développement qui est en mesure de déterminer la nature et la dimension de la privatisation à opérer dans le secteur public, et le désengagement étatique en général. Mais malheureusement, on a tendance dans ce *bled* à mettre la charrue avant les boeufs.

devait être de mise dans une opération d'une telle envergure au moins du point de vue marketing.

Aujourd'hui comme hier, ce n'est guère pour des facteurs d'ordre idéologique ou de rationalité économique que des groupes s'affrontent farouchement sur le terrain de la privatisation mais plutôt pour des intérêts occultes. Une fraction de la bourgeoisie d'Etat tente d'obstruer par tous les moyens le programme de dissolution-privatisation. Devenue numériquement faible, elle tente de maintenir le secteur public tout en le réorganisant administrativement afin de conserver la logique rentière et néo-patrimoniale dans le nouvel environnement économique et géopolitique. Elle détient cependant un pouvoir considérable d'obstruction et d'agitation au sein de l'appareil économique et syndical et dans une certaine presse. En revanche, l'autre fraction de la bourgeoisie nationale, de type compradore, revendique ouvertement la privatisation tous azumits du patrimoine national. En plus clair elle réclame purement et simplement, au nom de la performance qu'elle s'était attribuée, le transfert des centres de profit à des groupes d'intérêts.

Aucun de ces deux groupes ne s'est demandé, par exemple, où sont passés les 938 millions de dinars alloués à l'assainissement du secteur public. Plus fondamentalement, aucun groupe n'a sérieusement présenté une nouvelle stratégie de développement économique du pays dans laquelle la question de l'interventionisme étatique serait clairement spécifiée, comme ce fut le cas des pays de l'Asie du Sud-Est dans les années 70 et 80. Par contre, l'exploitation intensive des hydrocarbures et des mines est souhaitée par tous les groupes. N'est-il pas grand temps de manifester une grande volonté politique pour revoir le modèle extraverti qui est la matrice de nos frustrations et conflits?

Vers un nouvel ordre autoritaire

« La croissance économique » et *« la démocratie »* ne sont pas compatibles, selon les présupposés théorique et méthodologique sur lesquels repose la théorie de la modernisation des années 90. En revanche, *« la croissance économique »* et*« la dictature »*, selon ces théoriciens, s'articulent fort bien dans les pays en voie de développement. En plus clair, les jeunes Etats particulièrement ceux de la région du MENA (Moyen Orient et de l'Afrique du Nord) ont moins besoin d'un développement équilibré entre les différents secteurs que d'un leadership fort et d'un nouvel ordre autoritaire, nécessaire pour endiguer *« les révoltes d'en bas »* à caractère social ou identitaire. Cette théorie qui est très développée dans la filière de *Compative Politics* en Sciences Politiques aux Etats Unis date en réalité des années 50 et 60 dont ses principaux auteurs étaient notamment G. Almond, S. Verba, S. Huntington et L. Pye. La *« culture politique »* des peuples est

secteur agricole socialiste, sont susceptibles d'être cédés à un moment donné du processus de l'*infitah.*

Mais les nouvelles règles de jeu ne sont pas pour autant clairement définies pour tous les acteurs et partenaires. Avant même la publication des premiers textes devant régir cette opération, elle est déjà personnalisée et hautement politisée. Elle concerne certaines entreprises ou unités de production plutôt que d'autres. Lorsque les conséquences risquent de porter directement préjudice aux intérêts de certains acteurs ou à ceux de leurs proches, cette opération est brutalement freinée ou sabordée par des moyens de défense politique.

Ainsi, pour pallier certaines difficultés mais pas d'autres, on n'hésite pas à confectionner de nouveaux textes juridiques souvent incongrus et inconséquents au regard de la réalité sociologique du pays et des contraintes de la globalisation financière. Un débat démocratique et contradictoire sur les grandes questions de l'heure aurait été plus salutaire que la promulgation de textes administratifs. Mais la bureaucratie s'est avérée amnésique à tout changement radical dans la prise de décision qui aura un impact positif sur le devenir de l'ensemble de la société.

Depuis la mise en place du nouveau gouvernement, il semble qu'une nouvelle orientation sur la privatisation est sur le point d'être finalisée. Cette option est axée sur le postulat « tout est privatisable » dans le pays parce que la dette publique est énorme d'une part, et la performance du secteur est très faible d'autre part. Cette mission est confiée au ministère de la privatisation, baptisé pour la circonstance, le *Ministère de la Participation et de la Coordination des Réformes*, dont sa première tâche est de revoir l'architecture juridico-institutionnelle existante afin de la rendre plus opérationnelle. Dans cette perspective, les membres du Conseil d'administration des EPE seront autorisés à acquérir une part du capital des sociétés éligibles à la privatisation.

Les protagonistes de la privatisation tous azimuts sont convaincus que la privatisation en Algérie susciterait l'engouement de nombreux acheteurs aussi bien algériens qu'étrangers. Le succès de cette opération est quasiment assimilé à la relance économique perçue comme imminente et irréversible.

Selon les premières estimations officielles, l'enjeu financier était de taille, il était estimé à plus de 30 pour-cent de la masse monétaire en circulation hors banques. Cette première évaluation s'était rapidement révélée démesurée. D'une part, la bourgeoisie algérienne, de nature rentière et spéculative, n'est pas intéressée à reprendre des entreprises au prix du marché. D'autre part, rien n'indique que le capital étranger ne sera plus réticent à investir en Algérie, et de surcroît à acheter au prix fort des entreprises ayant une technologie obsolète. Toujours est-il, la prudence

une partie des actifs des entreprises publiques. Les actifs proposés à la vente proviennent de 3 catégories d'entreprises. Il y a d'abord les entreprises dissoutes, essentiellement les EPL. Il y a ensuite toutes les entreprises qui, en application de leurs plans de redressement interne, sont tenues de léguer des segments d'activités pour pouvoir se concentrer sur leur métier de base. Enfin, il y a celles qui, pour améliorer leurs performances productives, sont à la recherche de partenaires capables de les redynamiser. Ce premier mouvement a porté sur la cession de 250 unités de production.

En septembre 1997, le gouvernement rendait public une seconde liste de plus 200 EPE privatisables. Le décret exécutif portant privatisation d'un premier lot de 89 EPE représentant 384 unités. Le CNP avait lancé en été 1998 les premiers appels d'offres concernant la vente de briqueteries, d'unités d'eaux minérales, de limonaderies et d'hôtels.

Au lendemain de la célébration du 1er novembre 1999, les premières opérations de privatisation engagées à la faveur des appels d'offres de juillet 1998 n'ont pas encore été finalisées. Un des obstacles majeurs est d'ordre bureaucratique. Le texte d'application qui devait accompagner la loi de cession des entreprises publiques « au plus offrant » n'a pas été promulgué. A ce vide juridique, il faut ajouter les conflits de compétence entre les différentes structures chargées de cette opération. On ne sait en effet toujours pas qui, du gouvernement, du CNPE, du Conseil de la privatisation ou des holdings, est habileté à officialiser le transfert de propriété. Lorsque la prise de décision se fait dans l'opacité, il faut s'attendre à ce que son application bute manifestement sur d'énormes blocages d'ordre bureaucratique: régulation du patrimoine foncier des entreprises, retard dans les opérations de liquidation, spéculations et détournements. Tout compte fait, la privatisation n'a pas encore vraiment débuté en Algérie malgré la promulgation d'un arsenal de textes juridiques. C'est l'un des rares pays dans le monde qui n'a pas encore commencé à privatiser le secteur industriel.

Lutte des clans et Rationalité économique

Les conflits qui ont surgi, après la cession des biens immobiliers au sein des appareils étatiques ont essentiellement porté en réalité sur les modalités et le rythme de cette opération. *« Comment privatiser et quelles sont les premières entreprises à privatiser »*, telles étaient à l'époque les préoccupations majeures des pouvoirs publics. Cependant il était hors de question de privatiser *les entreprises de souveraineté*, génératrices de rentes et prébendes, telles que la SONATRACH et ses filiales. Il était aussi question d'entreprises de portée stratégique, comme la SONELGAZ, les banques et l'ENTV. Il y avait une sorte de pacte *tacite entre* les différents acteurs sur cette question cruciale. Tous les autres secteurs, y compris le

production est étranger au « socialisme spécifique » de ces Etats. En revanche, le secteur privé a toujours été important en Algérie. Sa valeur ajoutée, qui était de l'ordre du tiers dans les années 80, est devenue plus importante aujourd'hui que celle du secteur public. Malgré le soutien financier de la Communauté européenne et des Etats Unis, les résultats de la privatisation dans ces pays sont mitigés dans la plupart des cas. Un tel soutien n'a été concédé ni pour le Maghreb ni pour le Monde arabe en général.

La seconde importante modification est relative à la procédure de paiement. La nouvelle loi permet aux acquéreurs l'acquittement du prix de cession par paiements fractionnés (vente à tempérament). Le paiement au comptant, semble-t-il, a considérablement freiné le processus de privatisation. Désormais l'acquéreur pourra payer son acquisition sur une période de 10 ans. Mais s'il s'engage à réhabiliter l'outil de production ou à maintenir la même activité, il pourra bénéficier d'un abattement allant jusqu'à 25 pour-cent de la valeur du bien à céder. Cet abattement peut aller jusqu'à 40 pour-cent dans le cas d'un paiement cash.

Troisièmement, le maintien de l'activité pendant 5 ans après la privatisation n'est plus une contrainte. Ainsi le nouveau propriétaire de l'unité est dans une large mesure libre de maintenir ou non l'outil de travail en activité. Il peut vendre tout ou une partie de ses biens ou apporter toute modification qui lui semble profitable.

La dernière modification importante introduite dans le texte porte sur l'implication des EPL par l'ensemble des dispositions de la nouvelle loi sur la privatisation. Les quelques 600 EPL qui relevaient jusqu'à 1994 des collectivités locales seront également concernées par l'actionnariat populaire. Selon le chef du gouvernement, il est prévu l'octroi de coupons gratuits aux travailleurs (40%), aux victimes du terrorisme (10%) et à la *famille révolutionnaire* (10%).

En juin 1996 l'Agence de promotion, de soutien et de suivi de l'investissement (APSI) propose finalement la première liste des entreprises privatisables. Ce programme comprend 141 unités réparties dans 5 secteurs concurrentiels. Il s'agit de 59 unités appartenant au secteur de l'industrie, 18 dans l'agriculture, 17 établissements touristiques, 41 dans le commerce et 6 EPL (entreprise publique locale). Le postulat de base de la privatisation est qu'il existe un marché de capitaux et des repreneurs algériens et étrangers.

Bilan de la privatisation des unités industrielles

Le premier mouvement de dissolution-privatisation a été engagé à la faveur de la loi de finances complémentaire pour l'année 1994. En effet elle avait introduit en son article 24 la possibilité de céder au plus offrant, tout ou

L'ordonnance d'août 1995

Depuis le 26 août 1995, date de la première ordonnance traitant de la question de la privatisation, de nombreux textes d'application ont été élaborés. L'ordonnance 95-12 institue deux organes chargés de la mise en oeuvre de la privatisation: le Conseil national des participations de l'Etat (CNPE) et le Conseil National de Privatisation (CNP). Le CNPE est composé de 14 ministres et présidé par le chef du gouvernement. Il avait essentiellement pour mission d'élaborer et de mettre en oeuvre le programme de privatisation. Quant au CNP, il évalue la valeur de l'EPE sur la base de rapports établis par des experts indépendants. Les conflits de compétence, particulièrement entre le CNPE et CNP, n'avaient pas tardé à apparaître au grand jour. La création d'un ministère de la privatisation, à l'instar de nombreux pays, aurait éliminé de nombreuses contraintes bureaucratiques. La mise en place d'une telle institution rendrait l'opération de privatisation irréversible et surtout plus transparente dans son application.

Selon l'article 2 de l'ordonnance 95-12, les entreprises privatisables sont celles relevant exclusivement des secteurs concurrentiels. Les secteurs stratégiques de l'économie, tels que les hydrocarbures, les mines, les banques, les transports aériens et maritimes, ne sont pas éligibles à la privatisation. A priori, il semble que l'ordonnance n'autorise qu'une opération de *délestage* des PME/PMI et des EPE relevant essentiellement du secteur tertiaire. Il s'agit en réalité d'un appel à la participation par la souscription dans le capital des entreprises restant sous contrôle de l'Etat. Il est attendu de ces groupements des apports financiers ou technologiques pour la mise à niveau de l'outil de production.

L'ordonnance de mars 1997

Six mois après sa promulgation, l'ordonnance 95-12 fut révisée par le conseil des ministres et amendée par le CNT en avril 1996. La nouvelle ordonnance 97-12 du 17 mars 1997 se veut plus souple et incitative que la précédente. Le texte révisé a introduit quatre modifications importantes. Premièrement, ce texte favorise l'actionnariat ouvrier et la privatisation populaire. Cette disposition consiste en une distribution de bons à l'ensemble de la société. Elle a été recommandée par la Banque mondiale. Son représentant, John Nellis, a proposé aux algériens de céder 300 entreprises publiques dans le cadre d'un premier programme de *privatisation en masse*. Cette méthode a été proposée lors d'une rencontre sous le thème, *Les méthodes de privatisation et les modes opératoires pour les privatisations,* organisée par le Premier ministère en octobre 1996. Cette méthode, qui a été mise en oeuvre dans les pays de l'Est, a eu l'adhésion massive de la population parce que le concept de la propriété privée des moyens de

devant assurer le plein succès de cette opération dont sa mise en application sera lente et longue même lorsqu'elle est bien conçue théoriquement. Parallèlement à la mise en place à l'*infitah* économique, on tente paradoxalement de verrouiller l'ouverture politique et médiatique, une fermeture du régime qui relève de la période révolue, du temps où le phénomène de la NTIC (nouvelle technologie de l'information et de la communication) n'existait pas encore. L'archaïsme politique n'est en définitive salutaire ni pour les centres de pouvoir ni pour « les damnés de la terre ».

Le processus de privatisation ne date pas en réalité des années 1990 mais du début de 1980. En effet, il a été subrepticement mis en marche dès la prise du pouvoir de Chadli Bendjedid et de son équipe. La promulgation de la loi n° 81-01 du 7 février 1981, portant sur la cession des biens immobiliers, est la première grande décision qui a mis en branle la marche forcenée de la liquidation du patrimoine national. Cette opération a permis la vente des biens immobiliers à usage d'habitation, professionnel, commercial ou artisanal. Le problème majeur de cette décision historique réside dans le fait que le parc de villas de maître, parfois classifiables, comme monuments historiques, a été bradé à vil prix à des dignitaires du régime ou à leurs proches. Plusieurs de ces villas ont été rénovées aux frais du contribuable avant d'être cédées à des particuliers. De larges couches de la population habitant en particulier les HLM et les unités précaires ont pu également bénéficier de cette mesure afin de donner un caractère populaire à cette cession. Mais une fois qu'on s'était bien servi, cette décision est devenue caduque. Cette première mesure administrative augure déjà la nature et la dimension des autres décisions à venir dans les secteurs industriel, agricole et commercial.

Contrairement au discours ambiant de l'époque, les pouvoirs publics n'ont pas catégoriquement refusé le principe de la privatisation du secteur industriel et commercial lors des négociations avec le FMI et la Banque mondiale en 1990. Leur différend avec ces institutions reposait pour l'essentiel sur trois considérations qui sont beaucoup plus d'ordre technique que politique ou économique: la grande taille des entreprises publiques, le déficit financier chronique du secteur et l'absence de marché boursier. Mais sous la pression conjuguée de la globalisation financière, d'une part et de la prédominance idéologique du courant néo-libéral dans les sphères décisionnelles d'autre part, les pouvoirs politiques ont commencé, à la veille de l'application du programme d'ajustement structurel, à la mise en place d'une architecture juridico-institutionnelle de l'infitah. Le désengagement étatique de la gestion du secteur économique ne constitue pas, contrairement à ce qui est actuellement affirmé, une originalité de la nouvelle équipe gouvernementale.

◆ PRIVATISATION ET NOUVEL ORDRE POLITIQUE EN GESTATION

Dr. Rachid TLEMÇANI

الخوصصة والنظام السياسي الجديد الناشئ

أ.د. رشيد تلمساني

يتعرض المقال لمسألة الخوصصة انطلاقا من النظام السياسي في مجال التسيير الاقتصادي وبالرجوع إلى الخطاب السياسي الجزائري ومحاولات الخوصصة التي دخلت حيز التنفيذ مع الأمريتين المؤرختين في أوت 1995 ومارس 1997. ويحاول المقال عرض حوصلة لخوصصة الوحدات الاقتصادية الصناعية ورسم الآفاق السياسية والاقتصادية مستقبلا.

Depuis la mise en place du nouveau gouvernement, la privatisation tous azumits est présentée à l'opinion publique comme la clé magique devant ouvrir rapidement toutes les portes qui ont verrouillé le système économique algérien. Le secteur public est désormais perçu comme si le secteur privé n'a jamais existé dans notre pays à l'instar des pays de l'Europe de l'Est. Il faut donc aller vite en besogne d'autant plus que l'offensive médiatico-diplomatique initiée par le nouveau président de la République a eu un grand retentissement au sein de l'opinion publique internationale.

Selon le nouveau discours, on veut non seulement imposer un rythme accéléré à cette opération de grande envergure mais aussi on compte mettre en vente pratiquement tout le patrimoine économique, y compris les hydrocarbures et les mines. Même les entreprises qui furent perçues, à un moment donné, comme une souveraineté stratégique, sont proposées à la vente. Mais, comme les précédents, l'actuel gouvernement n'a pas pris en considération, me semble-t-il, tous les paramètres (endogènes et exogènes)